

CONSULTIS AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 2 138 460 euros
Siège social : 2 rue Jules Emile Zingg, 25400 EXINCOURT
819 840 059 RCS BELFORT

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à 9 heures,

Les associés de la société CONSULTIS AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale, 2 rue Jules Emile Zingg 25400 EXINCOURT, sur convocation faite par convocation électronique adressée à chaque associé.

Le Président rappelle que chaque associé présent ou représenté participant à l'Assemblée Générale via visioconférence «Teams » l'a rejointe au moyen exclusif de l'invitation qui lui a été personnellement envoyée. Le Président a ensuite demandé à chacun des associés présents ou représentés participant à l'Assemblée Générale de confirmer son identité ainsi que, le cas échéant, l'identité des associés représentés.

Chacun des participants à l'Assemblée Générale confirme qu'il peut entendre et converser avec les autres participants de façon continue et simultanée.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée électroniquement par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Brice TROUILLET**, en sa qualité de Gérant de la société BTR INVEST, Présidente de la Société.

Monsieur Jacky CANNARD est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 213 846 actions sur les 213 846 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de 51% des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions prévues par les nouvelles dispositions statutaires, nomme, pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2026, en qualité de Directeur Général de la Société :

La société CAPEIS CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €, ayant son siège 9 Impasse des Côtes à HERICOURT TAVEY (70400), immatriculée au RCS de VESOUL sous le numéro 993 621 291 et représentée par sa gérante Madame Emilie MOUTAUD.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Directeur Général assistera le Président dans ses fonctions.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers. La société CAPEIS CONSEIL déclare avoir pris connaissance des statuts et notamment de l'article 18 limitant les pouvoirs du Directeur Général à titre de règlement intérieur.

[...]

Il sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société CAPEIS CONSEIL représentée par Madame Emilie MOUTAUD remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour son exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Bon pour extrait

Le Président
Société BTR INVEST
Représentée par Brice TROUILLET

Société CAPEIS CONSEIL
Représentée par Madame Emilie MOUTAUD
*« Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général »*